

les mêmes, pour ne dire pas absolument les mêmes que celles de M. Evans qui depuis si longtemps travaille à l'amélioration de l'Agriculture en Canada et qui est si à même d'être bon juge en ces matières.

Une Ferme-Modèle, établie sous les auspices de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, devrait 1o. être la propriété de la Société, ou bien au moins être louée pour une période de temps, et avec la clause expresse que, le bail expiré, le propriétaire paierait à la Société ce que vaudraient les améliorations ; 2o. cette ferme devrait être de grandes dimensions ; 3o. on devrait y cultiver tous les fruits, tous les grains, tous les légumes convenables au pays, y élever et engraisser des bestiaux et des moutons, et y soigner particulièrement la laiterie ; 4o. une Ecole d'Agriculture où l'on enseignerait les principes de l'Agriculture, etc. serait absolument nécessaire dans un pareil établissement ; 5o. enfin le surintendant devrait être un homme reconnu pour bon cultivateur dans toutes les branches de l'Agriculture ; il devrait à cette qualité indispensable en joindre une autre, celle de pouvoir expliquer clairement ses opérations et ses expériences, non-seulement à des élèves, mais à tous ceux qui visiteraient la ferme. Voilà les cinq choses principales pour une Ferme-Modèle.

On doit en effet comprendre d'abord tout l'inconvénient qui résulterait pour la Société d'Agriculture et pour le pays lui-même, si les terres servant de Fermes-Modèles étaient des terres louées à petits termes, ou à termes très-longs sans clause particulière. La Société se trouverait avoir dépensé énormément sans aucun profit pour elle-même, et au bout du compte elle perdrait toutes ses améliorations. Ceci paraît si clair qu'on serait tenté de dire que c'est inutile de continuer sur ce point, mais nous, nous ne sommes pas tout-à-fait de cet avis ; car nous savons qu'il a été fait des offres de terres à

termes assez convenables et assez libéraux au moins en apparence. Mais ces offres ne sont que pour un certain temps et ce temps est toujours trop court ; voilà l'objection, objection que nous voulons faire bien apprécier. D'ailleurs, il est en Canada comme dans tous autres pays des hommes aisés, des hommes fortunés et qui ont des étendues de terres fort considérables. A ces hommes nous voulons suggérer un moyen de se servir eux-mêmes et de servir leur pays. Qu'ils choisissent une d'entre leurs terres, et qu'ils la donnent en toute propriété à la Société d'Agriculture pour en faire une Ferme-Modèle et une Ecole d'Agriculture. Ils sont sûrs par là de donner à leurs propres terres situées dans le voisinage une valeur cinq fois celle d'aujourd'hui, et puis ils auront rendu un petit service à la patrie. Nul besoin de prouver cela ; ce sont choses qui se comprennent d'elles-mêmes.

Nous disons que cette ferme ne devrait pas être une ferme de grandeur ordinaire, et la raison est facile à trouver. Pour faire des expériences, des essais qui puissent être de quelque utilité, il faudrait en effet cultiver quelques arpents avec les mêmes grains ou les mêmes fruits ; de plus pour peu que les différentes sortes de grains etc. fussent nombreuses, il serait de suite nécessaire d'avoir une grande ferme. D'ailleurs on élèverait à cette ferme des bestiaux et des moutons, et puis en y ayant une Ecole d'Agriculture, une étendue de terre un peu considérable serait indispensable. Enfin, une terre de petite dimension ne serait pas suffisante pour attirer toute l'attention d'un surintendant tel qu'il serait désirable et même nécessaire d'en avoir un.

Nous ajoutons qu'il faudrait y cultiver tous les grains, fruits, légumes, etc., convenables au pays, et ceci encore est strictement vrai. Car si l'on veut faire d'une Ferme-Modèle (à part de l'Ecole de l'Agriculture) un lieu où l'on fasse des essais de